

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 3 AVRIL 2017, À 20 H

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 20 mars 2017
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Adoption – règlement numéro 1176-2017 – emprunt pour la réfection du pavage et des ponceaux sur une section du rang de la Deuxième-Chaloupe
  - 5.3 Avis de motion – règlement numéro 1177-2017 établissant un programme de crédit de taxes pour le secteur industriel
  - 5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1170-2017 – travaux de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées
  - 5.5 Modules « Dossier central » et « Gestion des données multimédia » – acquisition
  - 5.6 Réclamation – Mutuelle des municipalités du Québec
  - 5.7 Fourniture de l'eau potable – station de traitement d'eau Pierre « Pit » Laforest – paiement de la quote-part municipale
  - 5.8 132, boulevard Antonio-Barrette – système téléphonique – acquisition
  - 5.9 Bris du couvert de glace – honoraires
  - 5.10 Dauphin, Lauzon & Blais, notaires – honoraires
  - 5.11 Construction Marc Arbour inc. – certificat de paiement no. 2
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**
  - 7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)
  - 7.2 Adoption finale – règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 Service des incendies – rapport du mois de janvier 2017
  - 8.2 Centre de femmes Marie-Dupuis – adhésion – renouvellement
  - 8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activités de financement – autorisation
  - 8.4 Olympiques spéciaux Québec – contribution financière

- 8.5 Le Festival de Lanaudière – dîner-bénéfice
- 8.6 Société musicale Fernand-Lindsay - Opus 130 – événement bénéfice
- 8.7 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – 29<sup>e</sup> tournoi de golf
- 8.8 La Fondation Raymond-Gaudeault – 22<sup>e</sup> omnium de golf

## **9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**

- 9.1 Extension d'égouts sanitaires – mesures compensatoires – secteur industriel

## **10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE**

- 10.1 Camp de jour estival 2017 – cinéma
- 10.2 Modules de jeux 0-5 ans – parc Jean-Marc Bertrand – acquisition
- 10.3 Loisir et Sport Lanaudière – adhésion – renouvellement

## **11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**

- 11.1 Fête nationale 2017 – programmation – ajout
- 11.2 Folktopographe – photographies – mandat
- 11.3 Service du développement culturel et des communications – embauche – personnel temporaire – ratification
- 11.4 Service du développement culturel et des communications – ouverture de postes – autorisation
- 11.5 Événement culturel – besoins techniques – mandat
- 11.6 Centre culturel de Joliette – versement de la subvention
- 11.7 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière

## **12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Destruction de documents

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

monsieur Alain Larue, le maire  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absence motivée :

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault, et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

Monsieur Larue demande aux membres du conseil de profiter du moment de réflexion pour avoir une pensée pour notre ami commun monsieur Michel Gariépy.

184-04-2017

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 Séance ordinaire du 20 mars 2017**

185-04-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 Liste des chèques – approbation**

186-04-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 20 mars au 3 avril 2017 inclusivement et totalisant une somme de 527 042,69 \$.

**5.2 Adoption – règlement numéro 1176-2017 – emprunt pour la réfection du pavage et des ponceaux sur une section du rang de la Deuxième-Chaloupe**

187-04-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 20 mars 2017 concernant le projet de règlement numéro 1176-2017 décrétant des travaux de réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe et pourvoyant un emprunt de 750 026 \$ à ces fins;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1176-2017 décrétant des travaux de réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe et pourvoyant un emprunt de 750 026 \$ à ces fins;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.3 Avis de motion – règlement numéro 1177-2017 établissant un programme de crédit de taxes pour le secteur industriel**

188-04-2017

Madame Suzanne Dauphin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1177-2017 établissant un programme de crédit de taxes pour le secteur industriel.

**5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1170-2017 – travaux de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées**

Madame Suzanne Dauphin dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1170-2017 décrétant des travaux de réfection complète de la structure de rue, de la chaussée, des bordures de béton et l'ajout d'un trottoir pour le segment sud-est de l'avenue des Champs-Élysées, incluant, à l'intérieur de ce même segment, la réfection d'un segment du réseau sanitaire, et pourvoyant un emprunt de 602 050 \$ à ces fins.

**5.5 Modules « Dossier central » et « Gestion des données multimédia » – acquisition**

189-04-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire se doter d'outils simples, efficaces et performants permettant d'améliorer le service des permis du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE PG Solutions inc. offre des logiciels informatiques répondant aux besoins de la Ville dont elle peut assurer l'installation, l'implantation et la formation utile et qu'elle a déposé une proposition à cet effet;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour les produits proposés par PG Solutions inc. et la recommandation favorable quant à leur acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'accepter la proposition de PG Solutions inc. datée du 13 mars 2017 quant à l'acquisition, l'installation et l'implantation des logiciels informatiques « Dossier central » et « Gestion des données multimédia » pour la somme de 6 065 \$, taxes en sus;

QUE ces acquisitions soient effectuées à même le fonds de roulement.

190-04-2017

**5.6 Réclamation – Mutuelle des municipalités du Québec**

ATTENDU QUE, suite à un refoulement d'égout survenu le 9 décembre 2016, une réclamation a été déposée pour l'immeuble sis au 146, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec informe la Ville que la perte pour les dommages causés à la propriété concernée représente une somme de 3 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat d'assurance de la Ville comporte une franchise applicable de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer une somme de 3 000 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec en règlement final de la réclamation numéro 162703-30.

191-04-2017

**5.7 Fourniture de l'eau potable – station de traitement d'eau Pierre « Pit » Laforest – paiement de la quote-part municipale**

ATTENDU QUE les dispositions de l'entente intermunicipale entre les villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies prévoient notamment une participation prairiquoise de 20 % dans les dépenses en immobilisations pour la fourniture de l'eau potable;

ATTENDU QUE des travaux de réfection et de modernisation ont été effectués à la station de traitement d'eau Pierre « Pit » Laforest et que la Ville de Joliette a produit à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une facture de 473 209,68 \$ à cet égard;

ATTENDU la recommandation émise le 28 mars 2017 par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer la somme de 473 209,68 \$ à la Ville de Joliette pour la réfection et la modernisation de la station de traitement d'eau Pierre « Pit » Laforest, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1145-2016.

192-04-2017

**5.8 132, boulevard Antonio-Barrette – système téléphonique – acquisition**

ATTENDU la recommandation du 29 mars 2017 de madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, concernant le 132, boulevard Antonio-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'un système téléphonique pour l'immeuble sis au 132, boulevard Antonio-Barrette, selon la proposition du plus bas soumissionnaire, au prix approximatif de 11 000 \$, taxes en sus, cette dépense devant être financée à même le fonds de roulement.

**193-04-2017**                      **5.9            Bris du couvert de glace – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, conjointement avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, a fait procéder à des travaux d'affaiblissement du couvert de glace sur la rivière L'Assomption afin de minimiser les risques d'inondation;

ATTENDU QU'Hydro Météo inc. a produit sa facture dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Hydro Météo inc. une somme de 13 397,66 \$, cette dépense étant admissible à la demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique pour le remboursement des coûts engendrés par l'affaiblissement des glaces effectué en mars 2017.

**194-04-2017**                      **5.10            Dauphin, Lauzon & Blais, notaires – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de l'étude Dauphin, Lauzon & Blais, notaires, relativement à l'acquisition du lot 5 960 104 et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Dauphin, Lauzon & Blais, notaires, la somme de 1 282 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1078-2014.

**195-04-2017**                      **5.11            Construction Marc Arbour inc. – certificat de paiement no. 2**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 29 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Construction Marc Arbour inc. la somme de 129 585,08 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

**6.                      TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

### **7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)**

196-04-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage pour créer la nouvelle C-3 280-1 à même une partie de la zone C-2 280;
- créer la note 41 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone;
- créer la grille des usages et normes de la zone C-3 280-1 en y inscrivant notamment la note 41 et la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. »;
- modifier l'article 3.5.2.34 afin de rendre applicables certaines dispositions spécifiques aux zones C-3 280 et C-3 280-1;
- modifier la grille des usages et normes de la zone C-2 280 afin de changer le titre de la zone pour C-3 280;
- modifier la note 40 pour y ajouter certains autres usages;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.73 afin de rendre applicables aux zones C-3 280 et C-3 280-1 certaines dispositions spécifiques relatives aux commerces regroupés et de projet intégré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1173-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131), sans modification.

### **7.2 Adoption finale – règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131)**

197-04-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de modifier le secteur numéro 9 pour remplacer la zone C-2 280 par les zones C-3 280 et C-3 280-1;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1175-2017 modifiant le règlement relatif au PIIA numéro 822-2005 – zones C-3 280 et C-3 280-1 (route 131), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1 Service des incendies – rapport du mois de janvier 2017**

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de janvier 2017.

### **8.2 Centre de femmes Marie-Dupuis – adhésion – renouvellement**

*Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations.*

**198-04-2017**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Centre de femmes Marie-Dupuis pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 et d'acquitter la cotisation de 15 \$ s'y rapportant.

### **8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activités de financement – autorisation**

**199-04-2017**

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir deux activités de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la recommandation du 13 mars 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville autorise la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette à tenir une collecte de bouteilles le lundi 26 juin 2017, ainsi qu'une activité de financement pont payant le samedi 30 septembre 2017.

### **8.4 Olympiques spéciaux Québec – contribution financière**

**200-04-2017**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière est présentée par Jeux Olympiques spéciaux de Joliette dans le cadre de la participation prochaine d'athlètes lanaudois et lanaudoises aux Jeux provinciaux spéciaux d'été qui se dérouleront du 29 juin au 2 juillet 2017 à Québec;

ATTENDU QUE neuf Prairiquois et Prairiquoises participeront à ces compétitions et que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de les soutenir financièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 1 350 \$ à Olympiques spéciaux de Joliette représentant les frais d'inscription de neuf athlètes prairiquois et prairiquoises qui participeront aux Jeux provinciaux spéciaux d'été du 29 juin au 2 juillet 2017.

- 201-04-2017**
- 8.5 Le Festival de Lanaudière – dîner-bénéfice**
- IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :
- QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer au dîner-bénéfice au profit du Festival de Lanaudière qui se tiendra le 4 mai 2017;
- QU'un chèque au montant de 400 \$ soit émis à l'ordre du Festival de Lanaudière en paiement des billets retenus.
- 202-04-2017**
- 8.6 Société musicale Fernand-Lindsay - Opus 130 – événement bénéfice**
- IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :
- QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer à l'événement bénéfice au profit de la Société musicale Fernand-Lindsay - Opus 130 qui se tiendra le 22 avril 2017;
- QU'un chèque au montant de 300 \$ soit émis à l'ordre de la Société musicale Fernand-Lindsay - Opus 130 en paiement des billets retenus.
- 203-04-2017**
- 8.7 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – 29<sup>e</sup> tournoi de golf**
- IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :
- QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer au 29<sup>e</sup> tournoi de golf au profit du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra le 31 mai 2017;
- QU'un chèque au montant de 300 \$ soit émis à l'ordre du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin en paiement des billets retenus.
- 204-04-2017**
- 8.8 La Fondation Raymond-Gaudreault – 22<sup>e</sup> omnium de golf**
- IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :
- QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer au 22<sup>e</sup> omnium de golf au profit de la Fondation Raymond-Gaudreault qui se tiendra le 21 septembre 2017;
- QU'un chèque au montant de 500 \$ soit émis à l'ordre de la Fondation Raymond-Gaudreault en paiement des billets retenus.
- 9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 205-04-2017**
- 9.1 Extension d'égouts sanitaires – mesures compensatoires – secteur industriel**
- ATTENTU QUE le conseil municipal analyse présentement un projet d'extension du réseau d'égout sanitaire sur le lot 5 654 740, à l'intérieur du parc industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENTU QUE le débit moyen des eaux usées du premier projet potentiel devant être desservi par ce nouveau réseau d'égout sanitaire est inférieur à 10 m<sup>3</sup>/jour;

ATTENTU QUE la Ville désire s'engager à l'avance à limiter temporairement la desserte potentielle par ce nouveau réseau d'égout sanitaire à un seul projet générant un débit moyen des eaux usées inférieur à 10 m<sup>3</sup>/jour, et ce tant que la Ville n'aura pas reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'approbation d'un plan d'action issu de l'entente avec la Régie d'Assainissement des eaux du Grand Joliette afin de régler les problématiques de débordement du poste de pompage Base de Roc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu de confirmer au MDDELCC que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à :

- limiter temporairement la desserte potentielle par un éventuel nouveau réseau d'égout sanitaire sur le lot 5 654 740 à un seul projet générant un débit moyen d'eaux usées rejeté au réseau inférieur à 10 m<sup>3</sup>/jour, et ce tant que la Ville n'aura pas reçu du MDDELCC l'approbation d'un plan d'action issu d'une entente avec la Régie d'Assainissement des eaux du Grand Joliette afin de régler les problématiques du poste de pompage Base de Roc;
- reprendre intégralement le présent engagement à l'intérieur de toutes résolutions nécessaires au dépôt officiel au MDDELCC d'une demande d'autorisation d'extension du réseau d'égout sanitaire sur le lot 5 654 740;

QU'en contrepartie des présents engagements, l'analyste du MDDELCC recommandera la signature d'une éventuelle demande d'autorisation d'un projet d'extension du réseau d'égout sanitaire sur le lot 5 654 740 à l'appui des présents engagements;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Farida Feddag, ingénieure du bureau de Lanaudière du MDDELCC.

## **10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE**

### **10.1 Camp de jour estival 2017 – cinéma**

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

### **10.2 Modules de jeux 0-5 ans – parc Jean-Marc Bertrand – acquisition**

**206-04-2017**

ATTENDU la recommandation du 28 mars 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant le parc Jean-Marc Bertrand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition et à l'installation de modules de jeux 0-5 ans pour l'aménagement du parc Jean-Marc Bertrand, le tout selon la proposition de Tessier Récréo-Parc inc. déposée en date du 6 mars 2017, au prix de 14 920,98 \$, conditionnellement à ce que la Commission de l'environnement et des parcs puisse analyser et accepter la proposition;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement.

**207-04-2017**

**10.3 Loisir et Sport Lanaudière – adhésion – renouvellement**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Loisir et Sport Lanaudière pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

**11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**

**208-04-2017**

**11.1 Fête nationale 2017 – programmation – ajout**

ATTENDU QUE la programmation de la Fête nationale 2017 a été établie aux termes de la résolution numéro 81-02-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter la présentation d'un spectacle pour les enfants;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications datée du 23 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le spectacle dédié aux enfants *Ari Cui Cui mijote un voyage* soit présenté en ouverture de la soirée de la Fête nationale 2017 au tarif de 3 500 \$, taxes en sus.

**209-04-2017**

**11.2 Folktopographe – photographies – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir des photographies de son territoire, des événements culturels – printemps 2017 et de la Fête nationale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater Folktopographe (monsieur Guillaume Morin) pour procéder à la prise de photographies du territoire prairiquois, des événements culturels – printemps 2017 et de la Fête nationale 2017, le tout selon l'offre de services datée du 16 mars 2016 qui prévoit des honoraires de 2 500 \$, taxes en sus.

**210-04-2017**

**11.3 Service du développement culturel et des communications – embauche – personnel temporaire – ratification**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de la Commission du développement culturel et des communications, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ratifie l'embauche temporaire de madame Nadine Carrières afin de palier au surcroît de travail actuel;

QUE le salaire de ce poste temporaire soit équivalent à l'échelon 1 du salaire du/de la technicien(ne) aux Services techniques.

#### **11.4 Service du développement culturel et des communications – ouverture de postes – autorisation**

**211-04-2017**

ATTENDU l'ouverture prochaine d'un Centre d'exposition et le nombre croissant d'activités menées par le Service du développement culturel et des communications;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ouvrir un poste de technicien(ne) aux activités culturelles, ainsi qu'un poste de secrétaire pour voir à collaborer à l'organisation, à la planification et à la réalisation des activités du service;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications datée du 29 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le Service du développement culturel et des communications soit autorisé à ouvrir un poste de technicien(ne) aux activités culturelles, ainsi qu'un poste de secrétaire, afin de collaborer à l'organisation, à la planification et à la réalisation des activités culturelles;

QUE le salaire établi pour le poste de technicien(ne) aux activités culturelles soit équivalent à celui établi pour le poste de technicien(ne) en loisirs;

QUE le salaire établi pour le poste de secrétaire soit équivalent à celui établi pour le poste de secrétaire réceptionniste.

#### **11.5 Événement culturel – besoins techniques – mandat**

**212-04-2017**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir l'offre de services du Centre culturel de Joliette pour la location d'équipements et la fourniture de main-d'œuvre pour l'événement culturel prévu le 20 avril 2017 datée du 21 mars 2017 qui prévoit des honoraires de 2 092,50 \$, taxes en sus.

#### **11.6 Centre culturel de Joliette – versement de la subvention**

**213-04-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a consenti, par sa résolution numéro 437-11-2012, à verser une aide financière annuelle de 25 000 \$ au Centre culturel de Joliette dans le cadre de sa programmation;

ATTENDU la recommandation du 27 mars 2017 de la Commission du développement culturel et des communications;

ATTENDU la grille de visibilité suggérée pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QU'une première tranche de 12 500 \$ soit versée au Centre culturel de Joliette en avril 2017 et une autre de 12 500 \$ en septembre 2017.

## **11.7 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière**

**214-04-2017**

ATTENDU que la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies a, depuis l'année 2006, un statut de bibliothèque autonome publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre du programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes afin de mettre à jour notre collection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QU'une demande soit adressée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques afin d'améliorer la collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE toutes les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale soient financées à même la subvention consentie par le Ministère de la Culture et des Communications et que le solde soit financé par le fonds de roulement avec un remboursement sur une période de 7 ans.

QUE la directrice générale, madame Marie-Andrée Breault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la convention dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques;

QUE madame Daphnée Trudel, bibliothécaire, soit autorisée à signer les documents suivants :

- l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques 2016 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- le rapport financier;
- le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels;
- l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes.

## **12. AUTRES SUJETS**

### **12.1 Destruction de documents**

**215-04-2017**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QUE des listes de documents à détruire ont été déposées le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur les listes datées du 31 mars 2017 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

216-04-2017

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 23.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Alain Larue  
Maire